



RÈGLEMENT NUMÉRO 217-18

**« RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET À
D'AUTRES OFFICIERS MUNICIPAUX
LE POUVOIR D'AUTORISER DES
DÉPENSES »**

ADOPTÉ LE 9 AVRIL 2018

RÈGLEMENT NUMÉRO 217-18

**« DÉLÉGATION ACCORDÉE À LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET À
D'AUTRES OFFICIERS LE POUVOIR
D'AUTORISER DES DÉPENSES »**

ATTENDU que le conseil municipal peut, en vertu de l'article 961.1 du Code municipal, déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion a particulièrement été donné par le conseiller Michel Rhéaume et qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des conseillers, que le règlement portant le n° 217-18 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 RESTRICTIONS

Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

ARTICLE 2 CHAMP DE COMPÉTENCE

- A) La directrice générale & secrétaire-trésorière est autorisée, en plus de cette délégation de pouvoir, à payer tous les comptes jugés incompressibles ainsi que tous les comptes comportant un escompte.
- B) Afin de tenir compte des montants et des postes budgétaires renouvelés et/ou modifiés annuellement par l'adoption du budget, les annexes, indiquant les postes, les montants de délégation et les personnes autorisés, pourront être modifiées, à chaque année, par résolution du conseil.
- C) Le directeur général/secrétaire-trésorier doit se conformer à l'article 6 du règlement en vigueur concernant le contrôle et suivi budgétaires.

ARTICLE 3 MONTANTS

L'annexe «A» du présent règlement énumère pour chaque poste budgétaire les dépenses incompressibles. La limite monétaire maximale du pouvoir d'autorisation confiée à la directrice générale & secrétaire-trésorière selon les montants adoptés au budget courant.

Les annexes «B» et «C» du présent règlement énumère la limite monétaire maximale du pouvoir d'autorisation pour chaque officier municipal, le cas échéant.

ARTICLE 4 REMPLACEMENT

Tout règlement aux mêmes fins pouvant être en vigueur dans la municipalité est, par les présentes, abrogé à toutes fins que de droit et remplacé par le présent règlement.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté par le Conseil de la municipalité d'Adstock lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018 et signé par le maire et la directrice générale & secrétaire-trésorière.

Monsieur le maire,

La directrice générale
& secrétaire-trésorière,

Pascal Binet

Renée Vachon

Avis de motion :	5 février 2018
Adoption du règlement :	9 avril 2018
Publication :	10 avril 2018
En vigueur :	Conformément à la loi

ANNEXE «A»

Afin de bien veiller au déroulement des opérations de la municipalité, il y a lieu d'autoriser une délégation de dépenses générales de 15 000 \$ à la directrice générale et secrétaire-trésorière. Ces montants doivent être justifiés selon leur nature et l'urgence, présentés et approuvés par le conseil municipal.

DÉLÉGATION ACCORDÉE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE & SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE CHAMPS DE COMPÉTENCE ET MONTANTS ANNÉE 2018

INDEX : (I) : DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

(P) : DÉLÉGATION DE POUVOIR

Postes budgétaires identifications	Codes budgétaires	Montants maximaux
LÉGISLATION		
(I) Rémunération des élus	02 11000 131	80 522 \$
(I) Allocation de dépenses	02 11000 133	40 261 \$
(I) Cotisations employeur	02 11000 200	7 300 \$
(P) Frais de déplacement	02 11000 310	5 500 \$
(I) Téléphone	02 11000 331	650 \$
(P) Formation-perfectionnement	02 11000 454	3 500 \$
(P) Réception-représentation	02 11000 493	2 500 \$
(P) Abonnements	02 11000 494	2 971 \$
(I) Quote-part MRC	02 11000 951	12 804 \$
APPLICATION DE LA LOI		
(I) Cour municipale-fonctionnement	02 12000 412	5 000 \$
GESTION FINANCIÈRE		
(I) Rémunération	02 13000 141	200 000 \$
(I) Cotisations employeur	02 13000 200	39 742 \$
(P) Frais de déplacement	02 13000 310	2 000 \$
(I) Frais de postes	02 13000 321	8 000 \$
(I) Téléphone-télécommunication	02 13000 331	10 000 \$
(P) Avis publics, journaux & arrivage	02 13000 341	20 000 \$
(P) Services professionnels	02 13000 410	50 000 \$
(I) Comptabilité vérification	02 13000 413	25 000 \$
(I) Soutien informatique	02 13000 414	15 000 \$
(I) Assurances responsabilité	02 13000 421	55 000 \$
(P) Formation et perfection.	02 13000 454	5 000 \$
(I) Abonnements	02 13000 494	1 000 \$
(P) Frais de banques	02 13000 496	5 000 \$
(P) Fournitures de bureau	02 13000 670	13 000 \$
(I) Quote-part MRC	02 13000 951	13 657 \$
(I) Subvention organisme	02 13000 970	400 \$
(P) Alarme	02 13001 451	115 \$
(P) Contrat déneigement	02 13001 516	325 \$
(P) Entretien, réparation	02 13001 526	20 000 \$
(P) Fournitures diverses	02 13001 641	2 500 \$
(I) Électricité	02 13001 681	10 000 \$
GREFFE		
(I) Rémunération-élection	02 14000 141	1 500 \$
(I) Cotisations employeur	02 14000 200	700 \$

Poste budgétaire identification	Code budgétaire	Montants maximaux
(I) Frais de déplacement	02 14000 310	0 \$
(I) Frais de postes	02 14000 321	500 \$
(P) Fournitures, bulletins de vote	02 14000 670	150 \$
ÉVALUATION		
(I) Service évaluation	02 15000 417	3 000 \$
(I) Quote-part-évaluation	02 15000 951	121 558 \$
AUTRES		
(P) Infographie	02 19000 341	2 500 \$
(P) Diverses réceptions	02 19000 493	15 000 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
(I) Sûreté du Québec	02 21000 441	355 039 \$
(I) Alarme-sécurité	02 21000 451	350 \$
(P) Patrouille Grand Lac	02 21000 459	2 600 \$
PROTECTION INCENDIE		
(I) Rémunération	02 22000 141	75 000 \$
(I) Cotisation employeur	02 22000 200	6 459 \$
(P) Frais de déplacement	02 22000 310	2 000 \$
(I) Téléphone & pagette	02 22000 331	2 000 \$
(P) Honoraires professionnels	02 22000 410	2 500 \$
(I) Soutien informatique	02 22000 414	600 \$
(I) Assurance caserne	02 22000 421	800 \$
(I) Assurance responsabilité	02 22000 422	1 600 \$
(P) Dépenses incendies	02 22000 442	15 000 \$
(P) Formation-perfectionnement	02 22000 454	6 000 \$
(P) Abonnements	02 22000 494	735 \$
(P) Entretien-réparation-immatric.	02 22000 526	22 000 \$
(P) Essence-diesel	02 22000 631	1 000 \$
(P) Chauffage-poste incendie	02 22000 632	2 000 \$
(P) Chauffage propane-caserne	02 22000 639	4 800 \$
(P) Vêtements, accessoires	02 22000 650	6 000 \$
(I) Électricité	02 22000 681	2 000 \$
(I) Quote-part MRC	02 22000 951	20 812 \$
(P) Subvention organisme	02 22000 970	100 \$
SÉCURITÉ CIVILE		
(P) Fourrière	02 23000 420	1 000 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
(I) Rémunération été voirie	02 32000 141	350 000 \$
(I) Cotisations employeur	02 32000 200	66 712 \$
(P) Frais déplacement	02 32000 310	2 000 \$
(I) Téléphone	02 32000 331	2 800 \$
(P) Honoraires professionnels	02 32000 410	15 000 \$
(P) Alarme	02 32000 451	230 \$
(P) Formation & perfectionnement	02 32000 454	2 500 \$
(P) Abonnements	02 32000 494	400 \$

Poste budgétaire identification	Code budgétaire	Montants maximaux
(I) Essence voirie	02 32000 631	65 000 \$
(P) Lignage des rues	02 32100 635	5 000 \$
(I) Électricité garage	02 32000 681	1 800 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE		
(I) Rémunération hiver	02 33000 141	250 000 \$
(I) Cotisations employeur	02 33000 200	47 500 \$
(P) Frais déplacement	02 33000 310	200 \$
(I) Téléphone	02 33000 331	2 800 \$
(I) Location équipement	02 33000 515	13 000 \$
(P) Contrat enlèv. neige	02 33000 516	20 000 \$
(I) Essence-diesel	02 33000 631	65 000 \$
(I) Chauffage garage	02 33000 639	15 500 \$
(I) Électricité garage	02 33000 681	2 500 \$
AUTRES		
(I) Brigadier scolaire	02 29000 141	5 000 \$
(I) Cotisations employeur	02 29000 200	600 \$
LUMIÈRES DE RUES		
(I) Entretien éclairage public	02 34000 521	2 500 \$
(I) Électricité éclairage	02 34000 681	15 000 \$
TRANSPORT ADAPTÉ		
(P) Transport adapté	02 37000 959	2 090 \$
RÉSEAU SAINT-MÉTHODE TRAITEMENT DE L'EAU		
(I) Rémunération	02 41200 141	7 500 \$
(I) Cotisations employeur	02 41200 200	1 277 \$
(I) Téléphone	02 41200 331	2 300 \$
(P) Services techniques & analyse	02 41200 411	28 000 \$
(P) Alarme	02 41200 451	125 \$
(I) Électricité	02 41200 681	17 000 \$
RÉSEAU SAINTE-ANNE-DU-LAC TRAITEMENT DE L'EAU		
(I) Rémunération	02 41220 141	1 000 \$
(I) Cotisations employeur	02 41220 200	190 \$
(I) Téléphone & supervision	02 41220 331	1 500 \$
(I) Services techniques & analyse	02 41220 411	30 000 \$
(P) Alarme	02 41220 451	100 \$
(I) Électricité	02 41220 681	1 800 \$
RÉSEAU CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL TRAITEMENT DE L'EAU		
(P) Analyse et contrat	02 41230 411	8 000 \$
RÉSEAU SAINT-MÉTHODE DISTRIBUTION DE L'EAU		
(I) Rémunération	02 41300 141	11 000 \$

Poste budgétaire identification	Code budgétaire	Montants maximaux
(I) Cotisations employeur	02 41300 200	2 090 \$
(P) Honoraires professionnels	02 41300 410	5 000 \$
RÉSEAU SAINTE-ANNE-DU-LAC DISTRIBUTION DE L'EAU		
(I) Rémunération	02 41320 141	500 \$
(I) Cotisations employeur	02 41320 200	95 \$
(P) Analyse et contrat	02 41320 411	2 500 \$
RÉSEAU CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL DISTRIBUTION DE L'EAU		
(P) Honoraires professionnels	02 41332 410	5 000 \$
(P) Analyse et contrat	02 41332 411	2 500 \$
RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR SAINT-MÉTHODE		
(I) Rémunération	02 41400 141	8 311 \$
(I) Cotisations employeur	02 41400 200	1 507 \$
(I) Téléphone étang St-Méthode	02 41400 331	800 \$
(P) Honoraires professionnels	02 41400 410	5 000 \$
(P) Laboratoire & analyse	02 41400 411	1 800 \$
(P) Formation-perfectionnement	02 41400 454	2 500 \$
(I) Électricité	02 41400 681	9 000 \$
RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR SACRÉ-CŒUR		
(I) Rémunération	02 41410 141	7 608 \$
(I) Cotisations employeur	02 41410 200	1 460 \$
(P) Honoraires professionnels	02 41410 410	1 000 \$
(P) Laboratoire & analyse	02 41410 411	900 \$
(P) Formation-perfectionnement	02 41410 454	2 500 \$
(I) Électricité	02 41410 681	3 500 \$
BOUES SEPTIQUES		
(I) Cueillette et transport	02 41420 445	68 000 \$
(I) Élimination boues septiques	02 41421 445	47 085 \$
ORDURES & RÉCUPÉRATION		
(I) Enlèvement des ordures	02 45110 446	83 990 \$
(I) Site d'enfouissement	02 45120 446	123 079 \$
(I) Éco-centre	02 45121 446	3 000 \$
(I) Quote-part MRC	02 45120 951	129 \$
(I) Cueillette-transport-récup.	02 45210 446	54 856 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
(I) Rémunération	02 59091 141	4 500 \$
(I) Cotisation employeur	02 59091 200	650 \$
(P) Frais de déplacement	02 59091 310	250 \$
(P) Frais de poste	02 59091 321	250 \$
(P) Plan d'actions	02 59091 339	25 000 \$

Poste budgétaire identification	Code budgétaire	Montants maximaux
	O.M.H.	
(I) Participation OMH	02 52000 970	4 702 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR		
(I) Rémunération inspecteurs	02 61000 141	90 000 \$
(I) Cotisation employeur	02 61000 200	17 100 \$
(I) Frais déplacement	02 61000 310	4 500 \$
(P) Frais de poste	02 61000 321	2 000 \$
(I) Téléphone	02 61000 331	600 \$
(I) Service prof. urbanisme	02 61000 410	20 000 \$
(P) Soutien informatique	02 61000 414	13 000 \$
(I) Cartographie	02 61000 429	8 255 \$
(I) Formation	02 61000 454	1 500 \$
(P) Abonnements	02 61000 494	500 \$
(I) Location espace PDZA	02 61000 521	1 200 \$
(P) Fourniture bureau	02 61000 670	500 \$
(I) Quote-part MRC	02 61000 951	29 386 \$
(P) Subv. Environnement	02 61000 970	50 000 \$
INDUSTRIES ET COMMERCES		
(I) Électricité station Lac-à-la-Truite	02 62100 681	3 500 \$
(I) Électricité tour télécom	02 62100 682	1 500 \$
(I) Quote-part dévelop. Indust.	02 62100 951	47 392 \$
(P) Développement	02 62100 970	75 000 \$
PROMOTION & DÉVELOPPEMENT		
(P) Image et promotion	02 62900 345	12 500 \$
(P) Fonds Stratégique	02 62900 970	50 000 \$
LOISIRS & CULTURE		
CENTRE COMMUNAUTAIRE & SALLES		
(I) Rémunération	02 70120 141	8 000 \$
(I) Cotisations employeur	02 70120 200	1 089 \$
(P) Frais déplacement	02 70120 310	100 \$
(I) Téléphone	02 70120 331	6 200 \$
(P) Alarme	02 70120 451	250 \$
(I) Location salle municipale	02 70120 511	15 500 \$
(I) Électricité	02 70120 681	13 500 \$
(I) Huile à chauffage	02 70120 632	5 000 \$
(I) Chauffage propane	02 70120 639	1 000 \$
(P) Subvention aux associations	02 70120 970	33 000 \$
CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL		
(I) Rémunération	02 70121 141	1 000 \$
(I) Cotisations employeur	02 70121 200	196 \$
(I) Téléphone	02 70121 331	1 500 \$
(P) Honoraires professionnels	02 70121 410	5 000 \$
(P) Alarme	02 70121 451	160 \$
(I) Électricité	02 70121 681	18 000 \$

Poste budgétaire identification	Code budgétaire	Montants maximaux
CENTRE MULTIFONCTIONNEL		
(I) Rémunération	02 70130 141	99 400 \$
(I) Cotisations employeur	02 70130 200	18 886 \$
(P) Frais déplacement	02 70130 310	2 000 \$
(P) Frais de poste	02 70130 321	0 \$
(I) Téléphone	02 70130 331	2 500 \$
(P) Soutien informatique	02 70130 414	100 \$
(P) Alarme	02 70130 451	150 \$
(I) Formation	02 70130 454	2 130 \$
(P) Entretien & réparation	02 70130 526	20 000 \$
(I) Chauffage-propane	02 70130 639	5 000 \$
(P) Fourniture-divers	02 70130 641	1 000 \$
(P) Fourniture de bureau	02 70130 670	1 600 \$
(I) Électricité	02 70130 681	45 000 \$
AUTRES		
(P) Subventions loisirs	02 70190 970	90 000 \$
BIBLIOTHÈQUE		
(P) Bibliothèque	02 70230 494	6 500 \$
ACTIVITÉS CULTURELLES		
(P) Formation-perfectionnement	02 70291 454	250 \$
(P) Diverses activités	02 70291 970	5 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
(I) Intérêt emprunt	02 92100 830	94 058 \$
(I) Intérêt emprunt temporaire	02 92100 881	50 000 \$
(I) Remb. capital emprunt	03 21000 000	431 411 \$

ANNEXE «B»

DÉLÉGATION ACCORDÉE AUX CHEFS D'ÉQUIPES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE

Afin de bien veiller au déroulement des opérations du service, il y a lieu d'autoriser une délégation de dépenses générales de 5 000 \$ aux chefs d'équipes. Ces montants doivent être justifiés selon leur nature et l'urgence et approuvés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

DÉLÉGATION ACCORDÉE AUX CHEFS D'ÉQUIPES ANNÉE 2018

INDEX : (I) : DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

(P) : DÉLÉGATION DE POUVOIR

Postes budgétaires identifications	Activités Codes budgétaires	Montants maximaux
VOIRIE MUNICIPALE		
(P) Location pelle & camion	02 32000 516	30 000 \$
(P) Entretien voirie & ponceaux	02 32000 521	30 000 \$
(P) Entretien & réparation	02 32000 526	150 000 \$
(P) Pierre & gravier	02 32000 621	200 000 \$
(P) Asphalte (réparation)	02 32000 625	200 000 \$
(P) Abat-poussière	02 32000 635	60 000 \$
(P) Matériaux-fournitures	02 32000 641	5 000 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE		
(P) Entretien & réparation	02 33000 526	150 000 \$
(P) Sable & abrasif	02 33000 622	35 000 \$
(P) Sel & calcium	02 33000 635	15 000 \$
(P) Matériaux-fournitures	02 33000 641	4 500 \$
RÉSEAU SAINT-MÉTHODE TRAITEMENT DE L'EAU		
(P) Entretien & réparation	02 41200 526	33 598 \$
(I) Produits chimiques	02 41200 635	2 200 \$
RÉSEAU SAINTE-ANNE-DU-LAC TRAITEMENT DE L'EAU		
(P) Entretien & réparation	02 41220 526	250 \$
RÉSEAU CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL TRAITEMENT DE L'EAU		
(P) Entretien et réparation	02 41230 526	250 \$
RÉSEAU SAINT-MÉTHODE DISTRIBUTION DE L'EAU		
(P) Entretien & réparation	02 41300 526	30 360 \$
RÉSEAU SAINTE-ANNE-DU-LAC DISTRIBUTION DE L'EAU		
(P) Entretien & réparation	02 41320 526	500 \$

Poste budgétaire identification	Code budgétaire	Montants maximaux
RÉSEAU CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL DISTRIBUTION DE L'EAU		
(P) Entretien & réparation	02 41320 526	2 500 \$
RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR SAINT-MÉTHODE		
(P) Entretien & réparation	02 41400 526	10 000 \$
(I) Produits chimiques	02 41400 635	5 000 \$
RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR SACRÉ-CŒUR		
(P) Entretien & réparation	02 41410 526	2 000 \$
(P) Produits chimiques égout S-C	02 41410 635	3 000 \$
LOISIRS & CULTURE CENTRE COMMUNAUTAIRE & SALLES		
(P) Entretien & réparation	02 70120 526	17 500 \$
CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL		
(P) Entretien et réparations	02 70121 526	25 000 \$
(P) Propane centre inter	02 70121 639	150 \$

Poste budgétaire
identification

Code budgétaire

Montants
maximaux

ANNEXE «C»

DÉLÉGATION ACCORDÉE AU COORDONNATEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE ET DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Afin de bien veiller au déroulement des opérations du service, il y a lieu d'autoriser une délégation de dépenses générales de 250 \$ au coordonnateur. Ces montants doivent être justifiés selon leur nature et l'urgence et approuvés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

DÉLÉGATION ACCORDÉE AU DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES RELATIONS AVEC LES GROUPES COMMUNAUTAIRES ANNÉE 2018

INDEX : (I) : DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

(P) : DÉLÉGATION DE POUVOIR

Postes budgétaires
identifications

Activités
Codes budgétaires

Montants
maximaux

CENTRE MULTIFONCTIONNEL

(P) Matériaux-publicité	02 70130 340	2 000 \$
(P) Cours activités physiques	02 70130 447	5 000 \$
(P) Machines distributrices	02 70130 610	500 \$
(P) Articles de sport	02 70130 699	1 200 \$
(P) Restaurant	02 70131 610	500 \$



PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussigné, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,
QUE:-

Le Conseil de la municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018, a adopté le règlement n°217-18 déléguant à la directrice générale/secrétaire-trésorière, aux chefs d'équipe et au directeur des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, secteur St-Méthode et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Adstock, ce 10 avril 2018.

La directrice générale & secrétaire-trésorière,

Renée Vachon



CERTIFICAT de PUBLICATION
(Article 420 du code municipal)

Je soussigné, Renée Vachon, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité d'Adstock, résidant au 177, 9^e rue Nord, Thetford Mines, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, le 10 avril 2018, entre 10 h et 16 h, les copies nécessaires aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 avril 2018.

La directrice générale/secrétaire-trésorière,

Renée Vachon